

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire du 6 avril 2009, a adopté le règlement suivant :

RCA2609-002 *Règlement autorisant un emprunt de 3 250 000 \$ pour divers travaux de voirie dans le cadre du programme de réfection routière*

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 19 mai 2009.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour, conformément à la loi et est disponible, pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 2 juin 2009

Pierre Rochon, avocat
Secrétaire d'arrondissement